Année 1957. — N° 87 A. N. Le Numéro : 15 francs. Mardi 24 Septembre 1957

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

3e LEGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 9e SEANCE

Séance du Lundi 23 Septembre 1957.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 4313).
2. — Excuse et congé (p. 4313).
3. — Demande d'interpellation (p. 4314).
4. — Institutions de l'Algérie. — Renvoi de la discussion d'un projet de loi (p. 4314).
MM. Provo, président de la commission; Badie, le président.
5. — Renvois à une commission (p. 4314).
6. — Dépôt d'une lettre rectificative (p. 4314).
7. — Dépôt de propositions de loi (p. 4314).
8. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 4314).
9. — Ordre du jour (p. 4314).

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance du vendredi 20 septembre 1957 a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

M. Henri Dorgères d'Halluin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dorgères d'Halluin, sur le procès-verbal.

M. Henri Dorgères d'Halluin. A l'issue de la séance de vendredi dernier, M. le président de séance a lu les ordres du jour déposés en conclusion du débat sur la politique agricole et économique du Gouvernement, mais aucun vote n'est intervenu sur ces ordres du jour.

Comme nous sommes dans une période où la jurisprudence des sessions extraordinaires est en train de se fixer, je voudrais savoir, monsieur le président, s'il est normal qu'après lecture, les ordres du jour n'aient pas été mis aux voix.

M. le président. Tout à fait normal.

Je vous rappelle, d'ailleurs, monsieur Dorgères d'Halluin, qu'au cours de ce débat sur la politique économique du Gouvernement des motions de censure ont été également déposées.

Dans le cas où ces motions de censure seraient adoptées, elles auraient des conséquences constitutionnelles. Dans le cas contraire, le vote sur les ordres du jour interviendrait.

M. Henri Dorgères d'Halluin. Je vous remercie, monsieur le président.

M. le président. Il n'y a plus d'observation sur le procès-verbal ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE ET CONGE

M. le président. M. Paul Ribeyre s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le président. J'ai reçu de M. Beauguitte une demande d'interpellation sur les dangers que constituent les arrêtés de blocage et de baisse des marges et des prix qui s'appliquent à la pharmacie française, ainsi que sur les conséquences désastreuses qu'une telle politique est susceptible d'entraîner en cas d'épidémie, la situation actuelle se traduisant par la diminution des stocks, le ralentissement du réapprovisionnement et l'arrêt de certaines fabrications susceptibles de se révéler essentielles à la santé du pays.

La date du débat sera fixée ultérieurement.

— 4 —

INSTITUTIONS DE L'ALGERIE

Renvoi de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appellerait la discussion du projet de loi n° 5705 sur les institutions de l'Algérie.

Mais je crois savoir que M. le président de la commission de l'intérieur a une communication à faire à l'Assemblée.

M. Victor Provo, *président de la commission de l'intérieur.* Ce matin, mes chers collègues, la commission de l'intérieur s'est saisie du projet de loi-cadre et des modifications apportées au texte initial par la conférence qui s'est déroulée ces jours-ci.

Mais notre commission m'a chargé de demander à l'Assemblée de renvoyer la discussion en séance publique à mercredi, quinze heures, pour lui permettre d'étudier tous les aspects du problème et de rédiger son rapport.

L'Assemblée comprendra sans doute que ce projet important, dont la commission n'a été saisie officiellement que ce matin, ne peut être rapporté efficacement avant cette date, en dépit de la diligence apportée depuis hier par M. le rapporteur à qui je me plais à rendre hommage pour un travail effectué dans des conditions difficiles.

Mercredi, l'Assemblée disposera ainsi de tous les éléments nécessaires pour se prononcer.

M. le président. La parole est à M. Badie.

M. Vincent Badie. Nous ne pouvons que souscrire aux propositions formulées par M. le président de la commission de l'intérieur. Mais, monsieur le président, que devient dès lors l'organisation des débats arrêtée par la conférence ?

M. le président. J'allais vous en parler.

M. Vincent Badie. Le projet de loi-cadre nécessitera une très large discussion devant l'Assemblée, et nous voudrions savoir quel temps sera réservé aux divers orateurs. Il serait, en effet, inconcevable que l'on restreigne ridiculement leur temps de parole, les mettant dans l'impossibilité d'exprimer toute leur pensée sur un projet dont dépend l'avenir du pays.

M. le président. Monsieur Badie, la conférence d'organisation des débats avait prévu qu'il y aurait séance ce matin, cet après-midi et ce soir, demain matin, après-midi et soir et mercredi après-midi et soir. Elle n'avait pas prévu de séance pour vendredi.

L'Assemblée sera sans doute d'accord pour siéger vendredi, matin, après-midi et soir, en compensation des séances perdues.

D'autre part, le vote devait intervenir samedi. Comme il nous est loisible de siéger dimanche, l'ordre du jour pourra être aménagé de telle façon que le débat se déroule normalement.

M. Vincent Badie. Je vous remercie, monsieur le président.

— 5 —

RENVOIS A UNE COMMISSION

M. le président. Dans sa séance du 17 septembre 1957, l'Assemblée nationale avait renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale la proposition de loi de M. André Beauguitte, tendant à faire avancer de cinq ans l'âge normal des retraites professionnelles pour les anciens déportés et internés (n° 5719).

La commission des pensions, d'accord avec la commission du travail et de la sécurité sociale, demande que cette affaire soit renvoyée pour le fond à son examen, la commission du travail et de la sécurité sociale restant saisie pour avis.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi ordonné.

Dans sa séance du 17 septembre 1957, l'Assemblée nationale avait renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale la proposition de loi de M. André Beauguitte, tendant à faire bénéficier d'un congé annuel supplémentaire de quinze jours les anciens déportés et internés qualifiés par les lois n° 48-1251 du 6 août 1948 et n° 48-1404 du 9 septembre 1948 (n° 5720).

La commission des pensions, d'accord avec la commission du travail et de la sécurité sociale, demande que cette affaire soit renvoyée pour le fond à son examen, la commission du travail et de la sécurité sociale restant saisie pour avis.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi ordonné.

— 6 —

DEPOT D'UNE LETTRE RECTIFICATIVE

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre de l'Algérie une lettre rectificative au projet de loi sur les institutions de l'Algérie (n° 5705).

La lettre rectificative a été imprimée sous le n° 5768, distribuée et renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

— 7 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Hernu et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à modifier les limites d'âge des officiers subalternes de la gendarmerie nationale.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5769, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mme Vermeersch et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à augmenter de 20 p. 100 le salaire mensuel servant de base au calcul des prestations familiales.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5770, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Plaisance et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à réglementer l'occupation de logements par les militaires américains et leurs familles.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5772, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

— 8 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Billat et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à rétablir, pour tous les militaires maintenus sous les drapeaux au delà de la durée légale, la solde spéciale progressive.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 5771, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 25 septembre, à quinze heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi n° 5705 et de la lettre rectificative au projet de loi n° 5768 sur les institutions de l'Algérie.

A vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à quinze heures dix minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 23 SEPTEMBRE 1957

(Application des articles 94 et 97 du règlement.)

« Art. 94. — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre, ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

QUESTION ORALE

FINANCES, AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

8212. — 23 septembre 1957. — **M. Robert Bichet** expose à **M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,** qu'en dépit des mesures prises récemment en vue d'en réduire les incidences sur les charges des personnes ayant souscrit un prêt à la construction, le relèvement du taux d'escompte de la Banque de France remet en cause la politique d'accession à la propriété en faveur des cadres et des travailleurs modestes, définie par le Parlement et appliquée, jusqu'ici, par tous les gouvernements successifs. Il lui demande s'il n'envisage pas de compléter d'urgence ces mesures, en particulier en tenant compte du nombre de pièces — et par conséquent du coût — des logements nécessaires aux familles nombreuses.

QUESTIONS ÉCRITES

AGRICULTURE

8213. — 23 septembre 1957. — **M. Delachenal** demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** si les agriculteurs, en même temps artisans, qui ont versé des cotisations à la caisse artisanale à partir de 1949, puis ont acquitté demi-cotisation à la caisse artisanale et demi-cotisation à la caisse agricole et qui ont, enfin, été définitivement affectés à la seule caisse agricole, pourront obtenir le remboursement des cotisations qu'ils ont versées à la caisse artisanale, et dans quelles conditions.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

8214. — 23 septembre 1957. — **M. Jacques Féron** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées,** s'il est vrai, comme l'indiquent les circulaires imprimées par la Fédération interdépartementale des parents des soldats mobilisés en Afrique du Nord, que les sursis accordés aux jeunes recrues appelées sous les drapeaux, depuis les événements d'Algérie, sont passés de 5 à 25 p. 100. Comprenant, en effet, les difficultés que peut soulever l'établissement d'une rotation systématique des appelés entre la métropole et les départements d'Algérie, il saisirait mal cependant qu'une inégalité, consécutive à ces difficultés, soit aggravée par le jeu de sursis abusifs.

8215. — 23 septembre 1957. — **M. Frédéric-Dupont** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** les raisons pour lesquelles les trois corps des contrôleurs des administrations des armées de terre, de mer et de l'air, n'ont pas encore fusionné, au niveau de la défense nationale et des forces armées, en une direction centrale unique, alors que d'autres armes ou services communs aux trois armées ont déjà fusionné au même niveau.

Rectifications

au compte rendu in extenso *de la 1re séance du mardi 23 juillet 1957.*
(*Journal officiel* du 24 juillet 1957.)

Dans le scrutin (n° 662) sur le projet de résolution relatif à l'attribution de crédits supplémentaires à l'Assemblée nationale:

M. Chauvet, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

Dans le scrutin (n° 664) sur l'ensemble de la proposition de loi relative à l'attribution de crédits supplémentaires à l'Assemblée nationale:

M. Chauvet, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

Dans le scrutin (n° 668) sur l'ensemble de la proposition tendant, à titre exceptionnel, à réduire les fermages (deuxième lecture):

M. Nisse, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu « s'abstenir ».

Dans le scrutin (n° 669) sur la recevabilité de l'amendement rectifié de M. Waldeck Rochet à la proposition de résolution relative au prix du blé (résultats du pointage):

M. René Pleven, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

M. Chauvet, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Dans le scrutin (n° 670) sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution relative au rétablissement du ministère de l'agriculture:

M. René Pleven, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

M. Chauvet, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Dans le scrutin (n° 672) sur l'amendement rectifié de M. Waldeck Rochet à la proposition de résolution relative au prix du blé:

M. René Pleven, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

M. Chauvet, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Dans le scrutin (n° 673) sur l'ensemble de la proposition de résolution relative au prix du blé:

M. Chauvet, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.